

Le Contact

Numéro 70

Printemps 2020

Coronavirus (COVID19)

Merci à tous et toutes pour votre collaboration et compréhension en cette période de crise. Notre équipe reste disponible pour vous et vos usagers.

Capsule Gestion

Une saine gestion, ça passe par la communication!

Il est important de consulter les courriels de la bibliothèque. La boîte de courriel du Réseau est notre moyen le plus simple et rapide pour communiquer de l'information importante avec vous. Les abonné(e)s peuvent aussi utiliser cette adresse pour formuler des demandes, puisque l'adresse de chaque bibliothèque est disponible sur le site Web du Réseau.

Cette boîte doit être consultée au moins une fois par semaine et est disponible via le Portail RBE - Outil de travail, section Liens internet. [Vous pouvez aussi suivre ce lien de connexion en cliquant ici.](#)

Merci à tous et à toutes!

Arrivées

Noémie Brière - Ascot Corner

Thérèse Chouinard - Chartierville

Colette Larrivé - Ham-Sud

Départs

Isabelle de Chantal - Ascot Corner

Louise Philibert - Chartierville

Lucille Blais - Ham-Sud

Assemblée Générale des membres

En raison du prolongement de la crise de la Covid-19 et des mesures gouvernementales visant à en minimiser les impacts, l'assemblée générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie n'aura pas lieu à la période prévue initialement (fin mai 2020).

Les membres du conseil d'administration sont attentifs aux différentes directives émises par le gouvernement, et nous vous informerons concernant la tenue possible, ou non, d'une assemblée générale cette année.

Nonobstant la tenue ou non d'une assemblée générale, le rapport annuel du Réseau BIBLIO de l'Estrie, ainsi que les rapports annuels individualisés pour chaque bibliothèque, seront complétés.

Dates à retenir

Avril

Les échanges du mois d'avril sont annulés ou reportés. Les bibliothèques concernées seront contactées directement.

Mai

Les échanges du mois de mai sont annulés ou reportés. Les bibliothèques concernées seront contactées directement.

Juin

Les échanges du mois de juin sont annulés ou reportés. Les bibliothèques concernées seront contactées directement.

Horaire—Fermeture

Prendre note que les bureaux du Réseau BIBLIO de l'Estrie seront fermés le lundi 18 mai pour la fête des patriotes ainsi que le 24 juin en raison de la Fête nationale du Québec.

Heureduconte.ca

Collaboration entre différentes associations du milieu des bibliothèques, Heureduconte.ca rassemble sur une même plateforme les heures du conte virtuelles et audio pour le plus grand plaisir des enfants!

Les bibliothèques publiques sont solidaires de l'ensemble de la chaîne du livre. Toutes les heures du conte diffusées ont été approuvées par les ayants droit des œuvres.



Reponseatout.ca est là pour vous !

En ces temps de confinement, il demeure important que la bibliothèque puisse garder le contact avec ses abonnés et les citoyens de la municipalité. Aussi, le Réseau BIBLIO de l'Estrie a mis en place un nouvel outil de communication pour combler ce besoin : Reponseatout



Les personnes désirant poser une question ou avoir de l'information en lien avec les services de la bibliothèque, pourront le faire via cette plateforme, qui sera disponible sur le site Web du Réseau, ainsi que dans les différents médias sociaux.

Besoin d'un NIP? Difficulté à télécharger un livre numérique? Le personnel du Réseau sera disponible pour répondre aux questions des citoyens. Mais il se pourrait que nous ayons à communiquer avec vous, advenant que nous avons besoin d'informations supplémentaires à transmettre.

Nous vous invitons à promouvoir ce nouvel outil de communication auprès de vos citoyens et n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

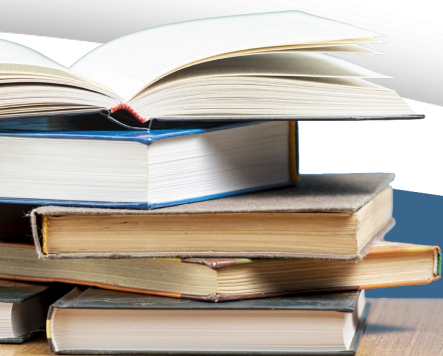
Les prêts de livres numériques explosent !

Les statistiques de la plateforme prenumerique.ca comptabilisent une moyenne de 5 418 prêts par jour en 2019, pour tout le Québec. Or, durant la même période cette année, **du 14 au 24 mars, la moyenne de prêts quotidiens est passée à 9 956 : presque le double.** La hausse la plus spectaculaire serait observée dans la littérature jeunesse (dont 185 % d'augmentation pour le documentaire jeunesse).

Pour consulter l'article au complet : : [Article intégral - Le Devoir](#)

On remarque la même tendance pour les prêts numériques du Réseau BIBLIO de l'Estrie : le nombre de prêts a presque triplé! En effet, du 15 mars au 14 avril 2020, en comparant avec les mêmes dates l'an passé, nous observons une augmentation de **184%** des prêts de livres numériques.

En plus du prêt de livres numériques, les accès aux autres ressources en ligne (revues numériques, bases de données, abonnement, etc.), connaissent une très grande popularité. Autant de services offerts par nos bibliothèques, malgré la fermeture physique des locaux. L'équipe du Réseau est disponible, en télétravail, pour offrir tout le soutien nécessaire pour l'accès à ces ressources.



Abonnement en ligne



Malgré la fermeture temporaire du local, la bibliothèque demeure accessible pour tous les abonnés via les différentes ressources numériques. Certains citoyens ne sont pas encore abonnés? Encouragez-les à faire une demande d'abonnement en ligne : <https://www.reseaubiblioestrie.qc.ca/fr/other/comment-vous-abonner>

Rapidement, le nouvel abonné recevra les informations lui permettant d'accéder aux services en ligne, et sa nouvelle carte d'abonnement lui sera acheminé par la poste.

N'hésitez pas à faire la promotion de ce service auprès de vos citoyens via une infolettre ou les réseaux sociaux de votre bibliothèque / municipalité.

Réouverture des bibliothèques...

Message provenant du Ministère de la Culture et des Communications :

Tel que mentionné sur le site du MSSS, "les élus municipaux doivent se conformer aux lois, décrets, directives et arrêtés applicables et exercer leurs compétences dans ce cadre légal et réglementaire". À ce titre, et tel que le précise également le MSSS "la ministre de la Santé et des Services sociaux est responsable de la Loi sur la santé publique. Lorsque le gouvernement décrète l'état d'urgence sanitaire, la ministre détient les pouvoirs nécessaires pour prévoir de nouvelles règles et adapter des règles existantes à la situation".

Les directives émises par le Gouvernement et le ministère de la Santé sont claires concernant la fermeture des lieux et entreprises culturelles. L'ordonnance de fermeture de ces lieux a été reconduite le 4 avril, et ce, **jusqu'au 4 mai 2020**. Les municipalités doivent par conséquent interdire au public l'accès à ces équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, incluant les bibliothèques, qui ne figurent pas à la liste des services essentiels établie par le Gouvernement.

Le Ministère comprend bien la nécessité, pour les bibliothèques et leurs associations, de recevoir des consignes et directives claires quant aux règles sanitaires qui devront s'appliquer lors de la réouverture des bibliothèques. Toutefois, et comme cela est le cas pour l'ensemble des lieux fermés sur ordre du Gouvernement, les directives qui devront être suivies émaneront de la Santé publique, en temps et lieu. Le Ministère invite donc les municipalités et organismes touchés par la fermeture de ces équipements à suivre l'évolution de la situation auprès du MSSS et s'engage à les tenir informés de tous nouveaux développements en ce sens.

